

## ARRÊTÉ INSTITUANT UNE BALISE DE PRIORITE AU CARREFOUR DES RUES DU BOIS MUSQUET ET DE LA MESSE AVEC LA NOUVELLE VOIE D'EVITEMENT

Arrêté n° Au2017-199

Nous, Maire de CHAMPHOL,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants et L.2213-1 et suivants,  
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,  
Vu le Code de la voirie routière,  
Vu le Code de l'Environnement,  
Vu le Code Pénal,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le décret n° 2006-1657 et 2006-1658, arrêté du 15 janvier 2007 relatifs à l'accessibilité de la voirie aux personnes handicapées,  
Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant la création d'une voie d'évitement au carrefour des rues du Bois Musquet et de la Messe,  
Considérant qu'il convient de sécuriser les conditions de circulation dans ce secteur avec la création de cette voie nouvelle,

### ARRÊTONS

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé la mise en place d'une balise de priorité à la sortie de la voie d'évitement rue du Bois Musquet.

Il en résulte que les usagers circulant dans la voie d'évitement - rue du Bois Musquet devront céder le passage aux véhicules circulant rue du Bois Musquet en direction de la rue de la Messe, qui seront prioritaires.

**Article 2** : Ces mesures feront l'objet d'une signalisation réglementaire tant verticale qu'horizontale.

**Article 3** : Le présent arrêté sera applicable dès la mise en place de la signalisation réglementaire

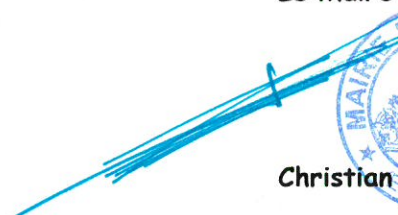
**Article 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de CHAMPHOL.

**Article 5** : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié :

- Monsieur le Maire de CHAMPHOL,
- Monsieur le Directeur Départemental des Polices Urbaines,
- Monsieur le Responsable des services techniques municipaux.

Fait à CHAMPHOL, le 28 septembre 2017.

Le Maire de CHAMPHOL,



Christian GIGON

